

# CQP Educateur tennis

RNCP31359 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                                                                                 |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé |
| Code(s) NSF             | 335                                                                                                             |
| Formacode(s)            | 15436, 15407                                                                                                    |
| Code(s) ROME            | G1204                                                                                                           |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande                                                                                      |
| Convention collective   | 3328 — Sport                                                                                                    |
| Date d'échéance         | 07/08/2023                                                                                                      |

## Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS · SIRET : 77567138100033

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis

<http://www.fft.fr>

## Partenaires habilités

25 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 25 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                        | SIRET          | Habilitation                     |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| COMITE DEPARTEMENTAL DE L ESSONNE                | 30808971300025 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE TENNIS          | 78435435900043 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE TENNIS | 32322426100061 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE TENNIS      | 31190400700029 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE DE TENNIS   | 31070064600022 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DE TENNIS     | 30975585800052 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DE SEINE SAINT DENIS DE TENNIS            | 30941036300027 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DES HAUTS-DE-SEINE DE TENNIS              | 31025799300025 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS             | 77982583500043 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE BRETAGNE DE TENNIS                         | 77750949800138 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 25 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp31359-cqp-educateur-tennis/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le CQP Educateur Tennis participe à l'initiation au tennis, sous forme collective, de tout public jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40).

Il est capable d'assurer la sécurité d'un groupe de pratiquants lors de séances collectives d'initiation au tennis.

Il accueille les joueurs, conduit les séances dans le but de les faire progresser et les rendre autonomes dans leur pratique.

Il organise et anime les séances Jeu & Matches et les animations compétitives et évalue les progrès des joueurs.

Il s'intègre dans sa structure, en maîtrise le(s) outil(s) de gestion et participe à son fonctionnement.

Il promeut et participe à l'organisation de certains événements de la structure.

Il organise et développe la pratique libre des pratiquants.

Il transmet les valeurs citoyennes et du sport auprès des différents publics.

Il rend compte des actions menées auprès de ses référents.

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées

Accueil et communication auprès des publics du club

- S'exprimer à l'oral et adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club
- Connaître son club et les actions qui y sont proposées
- Connaître les programmes fédéraux et le matériel adapté aux pratiquants

Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis

- Motiver les publics
- Évaluer les joueurs, programmer et préparer les séances
- Accueillir les joueurs et conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants
- Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès
- Organiser et animer les séances Jeu & Matches et les animations compétitives
- Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique

Dynamisation (animation et promotion du club)

- Promouvoir les programmes fédéraux, les offres et les événements proposés par le club
- Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation
- Utiliser le(les) outils de gestion utilisé(s) par le club
- Adopter une attitude dynamique lors des événements organisés au sein du club

Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)

- Respecter les conditions d'exercice règlementaires de sa fonction au sein du club
- Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action

Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation

- S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération
- Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs
- Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

## Blocs de compétences

### RNCP31359BC01 — Accueil et communication auprès des publics du club

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacité à :

- S'exprimer à l'oral
- Connaître son club
- Connaître des programmes fédéraux
- Connaître le matériel
- Connaître les actions proposées dans son club
- Adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club

Modalités d'évaluation :

- Rapport de stage de 10 pages maximum
- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)
- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

### RNCP31359BC02 — Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacité à :

- Respecter les conditions d'exercice règlementaires de sa fonction au sein du club
- Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action

Modalités d'évaluation :

- Rapport de stage de 10 pages maximum
- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)
- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

### RNCP31359BC03 — Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacité à :

- S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération
- Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs
- Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance

Modalités d'évaluation :

- Rapport de stage de 10 pages maximum
- Observation au poste de travail (grille remplie par le responsable de la structure et le tuteur)
- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

### RNCP31359BC04 — Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacité à :

- Motiver les publics
- Evaluer les joueurs
- Programmer
- Préparer les séances
- Accueillir les pratiquants
- Conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants
- Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès
- Organiser et animer les séances Jeu & Matches et les animations compétitives
- Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis, en cours collectifs, de jeunes ou d'adultes sur le terrain
- Entretien : Un entretien de 30 minutes maximum, conduit par 2 évaluateurs désignés par le responsable de la formation, suit la mise en situation et porte sur le bilan de la séance et sur les compétences pédagogiques, relationnelles et la sécurité. L'entretien porte également sur un dossier réalisé par le candidat, présentant 2

programmes de 5 séances d'initiation au tennis, respectivement auprès de jeunes et d'adultes

### **RNCP31359BC05 — Dynamisation du club (animation et promotion)**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacité à :

- Promouvoir les programmes fédéraux, les offres et les événements proposés par le club
- Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation
- Utiliser le(les) outil(s) de gestion du club
- Adopter une attitude dynamique lors des événements organisés au sein du club

Modalités d'évaluation :

- Rapport de stage de 10 pages maximum
- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)
- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

### **RNCP31359BC06 — Qualification complémentaire optionnelle «Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale»**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

- Une épreuve d'évaluation des connaissances (QCM) mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale.
- Une épreuve d'expression écrite (dossier) présentant un programme ou cycle de séances adaptées prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP). Une page du dossier sera réservée à la conception du plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances. Ce bloc de compétences est optionnel et permet au titulaire de compléter son champ d'intervention et d'en faire reconnaître les compétences associées.

Il est évalué par deux évaluateurs.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le CQP Educateur Tennis exerce son activité, en tant que bénévole ou salarié, principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis ou au sein de structures du secteur marchand.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...).

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP Educateur Tennis, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement à titre occasionnel, saisonnier, secondaire, cela correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 752 €                                                                                                           |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 22 247                                                                                                            |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 45 %                                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 61 %                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs                                                                           |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Qualité du président du jury et mode de désignation

Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Nombre de personnes composant le jury

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions

pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Qualité du président du jury et mode de désignation

Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Nombre de personnes composant le jury

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).

NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit

« composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 07/08/2023 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38275

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.fft.fr>

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31359/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 126               |
| Parcours menés à terme | 178               |
| Taux d'achèvement      | 141 %             |
| Période                | 02/2022 – 10/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                      |     |
|----------------------|-----|
| Dossiers CPF engagés | 222 |
|----------------------|-----|

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Montant total engagé</b>        | 254 286 €         |
| <b>Coût moyen par dossier</b>      | 1 145 €           |
| <b>Durée moyenne</b>               | 163 h             |
| <b>Période</b>                     | 08/2020 – 07/2023 |
| <b>France compétences</b>          | 96 %              |
| <b>Reste à charge titulaire</b>    | 3 %               |
| <b>France Travail</b>              | 1 %               |
| <b>Compte d'engagement citoyen</b> | 0 %               |
| <b>OPCO</b>                        | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.